

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : INDUCRYL AW  
UFI : 4R8W-VS34-AN98-0DHY  
Type de produit : Solvant à base de dispersion / solution.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
Réservé à un usage professionnel  
Utilisation de la substance/mélange : SU22 Utilisations professionnelles  
SU3 Utilisation industrielles  
Fonction ou catégorie d'utilisation : PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants, PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rewah  
Nijverheidsweg 24  
B-2240 Zandhoven  
Belgique-België  
T +32 (0)3 4751414 - F +32 (0)3 4751094

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0)70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+ 32 (0)70 245 245	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226  
STOT SE 3 H336

# INDUCRYL AW

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

STOT RE 1 H372  
Aquatic Chronic 3 H412  
Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Hydrocarbons, C9-C12, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, Aromatics (5-25%) / Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy (benzene < 0,1 %), Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics, 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (Non spécifié) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.  
P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage, des gants de protection, [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire..  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
O220 - Pour usage professionnel seulement.

Phrases EUH :

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
EUH208 - Contient 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime, cobalt bis (2-éthylhexanoate. Peut produire une réaction allergique.

Phrases supplémentaires :

O220 - Pour usage professionnel seulement.

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbons, C9-C12, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, Aromatics (5-25%) / Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy (benzene < 0,1 %)	N° CAS: 64742-82-1 N° CE: 919-446-0 N° REACH: 01-2119458049-33	5 – 25	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

# INDUCRYL AW

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	N° CAS: 64742-48-9 N° CE: 919-857-5 N° REACH: 01-2119463258-33	5 - 25	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 108-65-6 N° CE: 203-603-9 N° Index: 607-195-00-7 N° REACH: 01-2119475791-29	1 – 5	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime	N° CAS: 96-29-7 N° CE: 202-496-6 N° Index: 616-014-00-0 N° REACH: 01-2119539477-28	0,1 – 1	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 1, H370 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373
Paratertiarybutylphenol substance de la liste candidate REACH (4-tert-butylphenol)	N° CAS: 98-54-4 N° CE: 202-679-0 N° REACH: 01-2119489419-21	0.1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361f STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411
cobalt bis (2-éthylhexanoate	N° CAS: 136-52-7 N° CE: 205-250-6 N° REACH: 01-2119524678-29	0.1 - 1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Repr. 2, H361f Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium	N° CAS: 22464-99-9 N° CE: 245-018-1 N° REACH: 01-2119979088-21	0.1 - 1	Repr. 2, H361d

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : En cas de symptômes respiratoires: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Les symptômes peuvent inclure étourdissements, maux de tête, nausées et perte de coordination . Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# INDUCRYL AW

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion : Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. Liquide inflammable. et en cas d'élévation de température: élévation de pression et rupture du récipient.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Tout le personnel de lutte anti-incendie doit porter des combinaisons de protection.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Matière liquide inflammable (point d'éclair de 23 °C à 60 °C, valeurs limites comprises).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Limiter l'étalement du liquide à la surface si possible à l'aide de barrages flottants.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Recueillir le polymère renversé: il pourrait provoquer des glissades accidentelles. Utiliser exclusivement des outils antidéflagrants.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

# INDUCRYL AW

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
Conditions de stockage	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Manipulation et stockage. Directives nationales.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

<b>Hydrocarbons, C9-C12, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, Aromatics (5-25%) / Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy (benzene &lt; 0,1 %) (64742-82-1)</b>	
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA	533
OEL TWA [ppm]	100 ppm
<b>2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)</b>	
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
OEL TWA	0,3 mg/m <sup>3</sup>
OEL TWA [ppm]	1 ppm
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
VME (OEL TWA)	0,3 mg/m <sup>3</sup>
VME (OEL TWA) [ppm]	1 ppm
<b>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)</b>	
<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	2-Methoxy-1-methylethylacetate
IOEL TWA	275 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	50 ppm
IOEL STEL	550 mg/m <sup>3</sup>
IOEL STEL [ppm]	100 ppm
Remarque	Skin
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acétate de 2-(1-méthoxy)propyle
OEL TWA	275 mg/m <sup>3</sup>
OEL TWA [ppm]	50 ppm
OEL STEL	550 mg/m <sup>3</sup>
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Remarque	D
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

# INDUCRYL AW

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	
VME (OEL TWA)	275 mg/m <sup>3</sup>
VME (OEL TWA) [ppm]	50 ppm
VLE (OEL C/STEL)	550 mg/m <sup>3</sup>
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	100 ppm

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées. EN 166

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection. Éviter le contact avec la peau.

##### Protection des mains:

Gants en VITON. Porter des gants de protections étanches EN ISO 374-1 : 2016.

Avant utilisez des gants en nitrile : mettre exemple de type de gant : gant nitrile, gant Viton...

##### Autres protecteurs de la peau

##### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements antistatiques

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Demi-masque avec filtre à gaz Type A matériau filtrant. Normes CEN EN 136, 140 et 405 offrent des masques respiratoires et EN 149 et 143 fournissent des recommandations d'utiliser des filtres. Exemple de masque jetable : 3M™ Disposable Half Face Respirator 4255, A2P2

Protection des voies respiratoires			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque combiné gaz/poussières avec filtre de type	Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives		EN 14387

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# INDUCRYL AW

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### Autres informations:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Couleur en fonction de choix de couleur.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 135 – 220 °C
Point d'éclair	: > 30 °C
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: < 2,7 kPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Produit pratiquement insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 19841 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité, dynamique	: ≈ 25000 mPa.s
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 0,6 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 7 vol %

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : ≈ 346 g/l Valeur-limite en UE pour ce produit (catB/i): 500 g/l (2010).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Voir la section 10.5 consacrée aux matériaux incompatibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.5 consacrée aux matériaux incompatibles.

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des oxydants, acides forts et bases fortes.

# INDUCRYL AW

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. Stable dans les conditions normales.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)

DL50 orale rat	2326 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	13,2 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: Non applicable.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: Non applicable.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Hydrocarbons, C9-C12, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, Aromatics (5-25%) / Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy (benzene < 0,1 %) (64742-82-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Paratertiarybutylphenol (98-54-4)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

#### Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (64742-48-9)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes (Non spécifié) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).

#### Hydrocarbons, C9-C12, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, Aromatics (5-25%) / Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy (benzene < 0,1 %) (64742-82-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



# INDUCRYL AW

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

INDUCRYL AW	
Viscosité, cinématique	19841 mm <sup>2</sup> /s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Insoluble dans l'eau.  
Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l <i>Oryzias latipes</i> (médaka)
CE50 - Crustacés [1]	201 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	11,8 mg/l
NOEC (chronique)	2,56 mg/l
NOEC chronique crustacé	100 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

INDUCRYL AW	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)	
Persistance et dégradabilité	Intrinsèquement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

INDUCRYL AW	
Potentiel de bioaccumulation	Non déterminé.

2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime (96-29-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Paratertiarybutylphenol (98-54-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

# INDUCRYL AW

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement. .

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Interdit par poubelle ou égouts, respecter les directives suivantes: 75/442/EG & 91/689/EG .

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Chiffons de nettoyage, la poussière de ponçage et de pulvérisation contenant le produit peut créer feu auto-allumage . Déchets de ce type doivent être collectés et stockés dans de l'eau avant de les jeter ou de préférence séché à l'extérieur ou incinérés immédiatement.

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité. Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / ADN / RID

	ADR	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# INDUCRYL AW

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Contient une substance de la liste candidate REACH: 4-tert-butylphenol (EC 202-679-0, CAS 98-54-4)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Teneur en COV : ≈ 346 g/l Valeur-limite en UE pour ce produit (catB/i): 500 g/l (2010).

##### 15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Full text of H- and EUH-phrases:	
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime, cobalt bis (2-éthylhexanoate. Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

# INDUCRYL AW

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Full text of H- and EUH-phrases:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Flam. Liq. 3	H226	D'après les données d'essais
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
STOT RE 1	H372	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.